





VILLE DE
CHARTRES

Rechercher

[Flux RSS](#)

[Association](#)

[Espace presse](#)

[Votre mairie](#)

[Ses grands projets](#)

[Sommaire](#)

[Actualités](#)

[C'LIA : l'assistante virtuelle à votre service](#)

[Nouveau Guichet unique](#)

[Newsletters](#)

[L'équipe municipale](#)

[Votre maire](#)

[Les adjoints, conseillers délégués et municipaux](#)

[Permanences de proximité](#)

[Réunions publiques](#)

[Contacter un élu](#)

[Parrainage des élus](#)

[Le conseil municipal](#)

[Le conseil municipal en direct](#)

[Les archives du conseil municipal](#)

[Tribunes](#)

[Le conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)

[Les grands projets](#)

[Aménagement du cloître Notre-Dame](#)

[Éco-Ville](#)

[1 000 arbres : la Ville vous offre un arbre](#)

[Le Pôle gare](#)

[Le Colisée \(Chartres métropole\)](#)

[Renaissance du quartier de la Madeleine](#)

[Quartier des Clos : Opération de renouvellement urbain](#)

[Le plateau Nord-Est](#)

[Le BHNS \(Chartres métropole\)](#)

[L'Illiade, le nouveau parc des expositions \(Chartres métropole\)](#)

[Le Pôle administratif](#)

[La Ville recrute](#)

[Liste des offres](#)

[Candidature spontanée](#)

[Mon espace candidat](#)

[Finances](#)

[Politique fiscale](#)

[Résultats 2023](#)

[Résultats 2022](#)

[Résultats 2021](#)

[Résultats 2020](#)

[Résultats 2019](#)

[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)

[Marchés publics](#)

[Actes réglementaires](#)

[Fermer](#)

[Vivre à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Newsletters](#)

[Application Chartres](#)

[Urbanisme](#)

[Permis de construire](#)

[Autres documents](#)

[Caves et cavités – Paprica](#)

[Permis de louer](#)

[Permis de diviser](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Opération Action cœur de ville](#)

[Opérations de restauration immobilière \(ORI\)](#)

[Opération Façades](#)

[Plan Local d'Urbanisme](#)

[Modification du Plan Local d'Urbanisme](#)

[Règlement Local de Publicité](#)

[Site patrimonial remarquable et Plan de sauvegarde et de mise en valeur](#)

[Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement](#)

[Enquête publique : extension du site patrimonial remarquable de Chartres](#)

[Lexique](#)

[Vivre ensemble](#)

[Éco-Ville](#)

[Le guide des déplacements en ville](#)

[Transports urbains et non urbains](#)

[Chartres à vélo](#)

[Stationnement](#)

[Zone piétonne](#)

[Livraison du dernier kilomètre : nouvelles normes d'accès à la zone piétonne pour les transporteurs](#)

[Zone de rencontre bornée](#)

[Déménagement, travaux, ... : occupation du domaine public](#)

[Police municipale](#)

[Prévention des risques majeurs](#)

[Le guide du commerçant](#)

[Les marchés à Chartres](#)

[Environnement et propreté](#)

[Déchets : calendriers de collectes, déchetteries...](#)

[Propreté de la ville](#)

[Éducation canine](#)

[Parcs, jardins et squares](#)
[La Ville vous offre un arbre](#)
[L'animal en ville](#)
[Journée de l'animal](#)
[Carte « J'ai un animal seul chez moi »](#)
[Lutte contre l'abandon et protection des animaux](#)
[Action sociale et santé](#)
[Seniors à Chartres](#)
[Urgences](#)
[Santé et handicap](#)
[Action sociale](#)
[Logement Chartres métropole Habitat](#)
[Éducation et jeunesse](#)
[Petite enfance](#)
[Les écoles](#)
[Collèges et lycées](#)
[Études supérieures](#)
[Animations scolaires](#)
[Conservatoire de musique et danse de Chartres](#)
[Conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)
[Parrainage des élus](#)
[Les Maisons Pour Tous](#)
[Bureau Information Jeunesse](#)
[L'espace famille](#)
[Nouveaux arrivants](#)

Fermer

[Services en ligne](#)
[Sommaire](#)
[C'LIA : l'assistante virtuelle à votre service](#)
[Vos démarches](#)
[Prendre, modifier ou annuler un RDV au Guichet unique](#)
[S'inscrire sur les listes électorales](#)
[Obtenir un extrait d'acte d'état civil](#)
[Faire ou refaire une carte nationale d'identité](#)
[Faire ou refaire un passeport](#)
[France identité](#)
[Actes réglementaires](#)
[Demander une vignette de stationnement résidentiel](#)
[Régler son stationnement avec PayByPhone](#)
[Régler ses factures en ligne avec le paiement TIPI](#)
[Faire une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne](#)
[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)

[Demandes de subvention pour les associations](#)

[Portail Famille](#)

[Espace Petite Enfance](#)

[Espace Vie scolaire et sportive](#)

[Contacter un élu ou les services de la Ville](#)

[Contacter les services techniques de la Ville](#)

[www.service-public.fr](#)

[Newsletters](#)

Fermer

[Votre ville](#)

[Découvrir Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Newsletters](#)

[Application Chartres](#)

[Chartres en chiffres](#)

[La Mémoire à Chartres](#)

[Le Chemin de Mémoire](#)

[Histoire de Chartres](#)

[De l'antiquité à nos jours](#)

[Armoiries de Chartres](#)

[Personnages illustres](#)

[Tradition et gastronomie](#)

[Patrimoine de Chartres](#)

[Patrimoine historique](#)

[Patrimoine contemporain](#)

[Patrimoine vert et fleurissement](#)

[Tourisme, parcours et visites](#)

[Jumelages](#)

[Bethléem \(Palestine\)](#)

[Chichester \(Grande-Bretagne\)](#)

[Evora \(Portugal\)](#)

[León \(Espagne\)](#)

[Ravenne \(Italie\)](#)

[Sakurai \(Japon\)](#)

[Spire \(Allemagne\)](#)

[Plans de la ville](#)

[Chartres en images](#)

Fermer

[Sortir à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Agenda de la ville](#)
[Bars et restaurants](#)
[Vos vacances à Chartres](#)
[Newsletters](#)
[Application Chartres](#)
[Associations](#)
[Culture](#)
[Musée des Beaux-Arts](#)
[Le Chemin des Arts](#)
[Maison Picassiette](#)
[Bibliothèques](#)
[Archives](#)
[Conservatoire de musique et danse](#)
[Archéologie](#)
[Théâtres](#)
[Salle Doussineau](#)
[Artothèque](#)
[Armoires à bouquins : lisez et échangez](#)
[Sports et loisirs](#)
[Relais de la Flamme Olympique et Paralympique à Chartres](#)
[École des sports pour les enfants](#)
[Activités sportives pour les adultes et seniors](#)
[Vacances sportives pour les enfants](#)
[Les équipements sportifs](#)
[Les grandes équipes](#)
[Parcours d'accrobranche Accrocamp](#)
[Quartiers d'été](#)
[Les grands événements](#)
[1000 ans des fondations de la cathédrale Notre-Dame](#)
[Relais de la Flamme Paralympique et Olympique à Chartres](#)
[Le Chemin des Arts](#)
[Chartres en lumières](#)
[La Fête de la lumière](#)
[La Fête de la musique](#)
[La Fête nationale du 14 juillet](#)
[ChartreEstivales : les soirées estivales de Chartres](#)
[Le Salon des associations](#)
[Les Journées européennes du Patrimoine](#)
[Meeting aérien de Chartres](#)
[L'Artisanat C'Chartres](#)
[La Saint-André](#)
[Les animations de Noël à Chartres](#)

Fermer

[Flux RSS](#)

[Association](#)

[Espace presse](#)



VILLE DE
CHARTRES

Rechercher

[Flux RSS](#)

[Association](#)

[Espace presse](#)

[Votre mairie](#)

[Ses grands projets](#)

[Sommaire](#)

[Actualités](#)

[C'UIA : l'assistante virtuelle à votre service](#)

[Nouveau Guichet unique](#)

[Newsletters](#)

[L'équipe municipale](#)

[Votre maire](#)

[Les adjoints, conseillers délégués et municipaux](#)

[Permanences de proximité](#)

[Réunions publiques](#)

[Contacter un élu](#)

[Parrainage des élus](#)

[Le conseil municipal](#)

[Le conseil municipal en direct](#)

[Les archives du conseil municipal](#)

[Tribunes](#)

[Le conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)

[Les grands projets](#)

[Aménagement du cloître Notre-Dame](#)

[Éco-Ville](#)

[1 000 arbres : la Ville vous offre un arbre](#)

[Le Pôle gare](#)

[Le Colisée \(Chartres métropole\)](#)

[Renaissance du quartier de la Madeleine](#)

[Quartier des Clos : Opération de renouvellement urbain](#)

[Le plateau Nord-Est](#)

[Le BHNS \(Chartres métropole\)](#)

[L'Illiade, le nouveau parc des expositions \(Chartres métropole\)](#)

[Le Pôle administratif](#)

[La Ville recrute](#)

[Liste des offres](#)

[Candidature spontanée](#)

[Mon espace candidat](#)

[Finances](#)

[Politique fiscale](#)

[Résultats 2023](#)

[Résultats 2022](#)

[Résultats 2021](#)

[Résultats 2020](#)

[Résultats 2019](#)

[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)

[Marchés publics](#)

[Actes réglementaires](#)

[Fermer](#)

[Vivre à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Newsletters](#)

[Application Chartres](#)

[Urbanisme](#)

[Permis de construire](#)

[Autres documents](#)

[Caves et cavités – Paprica](#)

[Permis de louer](#)

[Permis de diviser](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Opération Action cœur de ville](#)

[Opérations de restauration immobilière \(ORI\)](#)

[Opération Façades](#)

[Plan Local d'Urbanisme](#)

[Modification du Plan Local d'Urbanisme](#)

[Règlement Local de Publicité](#)

[Site patrimonial remarquable et Plan de sauvegarde et de mise en valeur](#)

[Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement](#)

[Enquête publique : extension du site patrimonial remarquable de Chartres](#)

[Lexique](#)

[Vivre ensemble](#)

[Éco-Ville](#)

[Le guide des déplacements en ville](#)

[Transports urbains et non urbains](#)

[Chartres à vélo](#)

[Stationnement](#)

[Zone piétonne](#)

[Livraison du dernier kilomètre : nouvelles normes d'accès à la zone piétonne pour les transporteurs](#)

[Zone de rencontre bornée](#)

[Déménagement, travaux, ... : occupation du domaine public](#)

[Police municipale](#)

[Prévention des risques majeurs](#)

[Le guide du commerçant](#)

[Les marchés à Chartres](#)

[Environnement et propreté](#)

[Déchets : calendriers de collectes, déchetteries...](#)

[Propreté de la ville](#)

[Éducation canine](#)

[Parcs, jardins et squares](#)
[La Ville vous offre un arbre](#)
[L'animal en ville](#)
[Journée de l'animal](#)
[Carte « J'ai un animal seul chez moi »](#)
[Lutte contre l'abandon et protection des animaux](#)
[Action sociale et santé](#)
[Seniors à Chartres](#)
[Urgences](#)
[Santé et handicap](#)
[Action sociale](#)
[Logement Chartres métropole Habitat](#)
[Éducation et jeunesse](#)
[Petite enfance](#)
[Les écoles](#)
[Collèges et lycées](#)
[Études supérieures](#)
[Animations scolaires](#)
[Conservatoire de musique et danse de Chartres](#)
[Conseil municipal de la Jeunesse \(CMJ\)](#)
[Parrainage des élus](#)
[Les Maisons Pour Tous](#)
[Bureau Information Jeunesse](#)
[L'espace famille](#)
[Nouveaux arrivants](#)

Fermer

[Services en ligne](#)
[Sommaire](#)
[C'LIA : l'assistante virtuelle à votre service](#)
[Vos démarches](#)
[Prendre, modifier ou annuler un RDV au Guichet unique](#)
[S'inscrire sur les listes électorales](#)
[Obtenir un extrait d'acte d'état civil](#)
[Faire ou refaire une carte nationale d'identité](#)
[Faire ou refaire un passeport](#)
[France identité](#)
[Actes réglementaires](#)
[Demander une vignette de stationnement résidentiel](#)
[Régler son stationnement avec PayByPhone](#)
[Régler ses factures en ligne avec le paiement TIPI](#)
[Faire une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne](#)
[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)

[Demandes de subvention pour les associations](#)

[Portail Famille](#)

[Espace Petite Enfance](#)

[Espace Vie scolaire et sportive](#)

[Contacter un élu ou les services de la Ville](#)

[Contacter les services techniques de la Ville](#)

[www.service-public.fr](#)

[Newsletters](#)

Fermer

[Votre ville](#)

[Découvrir Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Newsletters](#)

[Application Chartres](#)

[Chartres en chiffres](#)

[La Mémoire à Chartres](#)

[Le Chemin de Mémoire](#)

[Histoire de Chartres](#)

[De l'antiquité à nos jours](#)

[Armoiries de Chartres](#)

[Personnages illustres](#)

[Tradition et gastronomie](#)

[Patrimoine de Chartres](#)

[Patrimoine historique](#)

[Patrimoine contemporain](#)

[Patrimoine vert et fleurissement](#)

[Tourisme, parcours et visites](#)

[Jumelages](#)

[Bethléem \(Palestine\)](#)

[Chichester \(Grande-Bretagne\)](#)

[Evora \(Portugal\)](#)

[León \(Espagne\)](#)

[Ravenna \(Italie\)](#)

[Sakurai \(Japon\)](#)

[Spire \(Allemagne\)](#)

[Plans de la ville](#)

[Chartres en images](#)

Fermer

[Sortir à Chartres](#)

[Sommaire](#)

[Agenda de la ville](#)
[Bars et restaurants](#)
[Vos vacances à Chartres](#)
[Newsletters](#)
[Application Chartres](#)
[Associations](#)
[Culture](#)
[Musée des Beaux-Arts](#)
[Le Chemin des Arts](#)
[Maison Picassiette](#)
[Bibliothèques](#)
[Archives](#)
[Conservatoire de musique et danse](#)
[Archéologie](#)
[Théâtres](#)
[Salle Doussineau](#)
[Artothèque](#)
[Armoires à bouquins : lisez et échangez](#)
[Sports et loisirs](#)
[Relais de la Flamme Olympique et Paralympique à Chartres](#)
[École des sports pour les enfants](#)
[Activités sportives pour les adultes et seniors](#)
[Vacances sportives pour les enfants](#)
[Les équipements sportifs](#)
[Les grandes équipes](#)
[Parcours d'accrobranche Accrocamp](#)
[Quartiers d'été](#)
[Les grands événements](#)
[1000 ans des fondations de la cathédrale Notre-Dame](#)
[Relais de la Flamme Paralympique et Olympique à Chartres](#)
[Le Chemin des Arts](#)
[Chartres en lumières](#)
[La Fête de la lumière](#)
[La Fête de la musique](#)
[La Fête nationale du 14 juillet](#)
[ChartreEstivales : les soirées estivales de Chartres](#)
[Le Salon des associations](#)
[Les Journées européennes du Patrimoine](#)
[Meeting aérien de Chartres](#)
[L'Artisanat C'Chartres](#)
[La Saint-André](#)
[Les animations de Noël à Chartres](#)

Fermer

[Flux RSS](#)

[Association](#)

[Espace presse](#)

[ACCUEIL](#)

[SERVICES EN LIGNE](#)

[VOS DÉMARCHES](#)

Sommaire

[C'LIA : l'assistante virtuelle à votre service](#)

[Vos démarches](#)

[Prendre, modifier ou annuler un RDV au Guichet unique](#)

[S'inscrire sur les listes électorales](#)

[Obtenir un extrait d'acte d'état civil](#)

[Faire ou refaire une carte nationale d'identité](#)

[Faire ou refaire un passeport](#)

[France identité](#)

[Actes réglementaires](#)

[Demander une vignette de stationnement résidentiel](#)

[Régler son stationnement avec PayByPhone](#)

[Régler ses factures en ligne avec le paiement TiPI](#)

[Faire une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne](#)

[Déclaloc, déclarer ses chambres et meublés en ligne](#)

[Agorastore : vente en ligne de biens d'occasion](#)

[Demandes de subvention pour les associations](#)

[Portail Famille](#)

[Espace Petite Enfance](#)

[Espace Vie scolaire et sportive](#)

[Contacter un élu ou les services de la Ville](#)

[Contacter les services techniques de la Ville](#)

www.service-public.fr

[Newsletters](#)

SE MARIER À CHARTRES

Le mariage civil est un acte solennel créant le lien juridique entre deux personnes décidées à vivre ensemble.

L'âge légal pour pouvoir se marier est 18 ans révolus après publication de bans dix jours au moins avant la célébration du mariage.

C'est le maire, l'adjoint délégué ou le conseiller municipal qui procède à la célébration des mariages. La célébration a lieu dans la salle des mariages, à l'hôtel de Ville.

COMMENT FAIRE UN MARIAGE CIVIL ?

Vous devez remplir et adresser votre dossier au service des mariages de Chartres, par mail à l'adresse mariages@agglo-ville.chartres.fr.

Le service des mariages effectue un pré-contrôle, puis vous contacte afin de fixer un rendez-vous pour finaliser le dossier, [dans le cadre des dispositions de l'article 63 du Code civil \(www.legifrance.gouv.fr\)](#), notamment pour prévenir tout mariage de complaisance. La présence des époux est obligatoire lors du rendez-vous.

DOSSIER DE MARIAGE

[Télécharger et remplir le dossier de mariage \[version PDF\]. \(pdf - 132 Ki\)](#)

[Télécharger et remplir le dossier de mariage \[version Word\]. \(docx - 122 Ki\)](#)

PIÈCES À FOURNIR

> Pour les personnes de nationalité française : une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois. Vous n'avez pas à fournir d'acte si votre mairie de naissance est reliée au dispositif [COMEDEC](#).

> Pour les personnes de nationalité étrangère : un document d'état civil établi par l'autorité chargée, un certificat de coutume et/ou un certificat de célibat. Ces documents doivent datés de moins de 6 mois.

> Un justificatif de domicile des deux futurs époux ou de l'un de leurs parents : quittance de loyer, avis d'imposition ou de non-opposition, facture EDF, facture d'eau, facture de gaz, facture de téléphone fixe à l'exclusion de téléphonie mobile, attestation France Travail, attestation de l'employeur...

Si le couple présente un seul justificatif pour les deux, ce document doit obligatoirement comporter leurs deux noms. Si l'un des parents est domicilié sur Chartres, les futurs époux apportent le justificatif de domicile du père ou de la mère et la copie de la pièce d'identité.

> La preuve de l'identité des demandeurs : photocopie de carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour.

> Une attestation sur l'honneur (certifiant sur l'honneur l'indication de leur domicile, de leur résidence et de leur situation matrimoniale).

> Une fiche de renseignements pour chacun des époux.

> Une fiche de renseignements pour les témoins et les photocopies de leurs titres d'identité.

> Le certificat de contrat de mariage le cas échéant.

LIVRET DE FAMILLE

Tarification du duplicata du livret de famille

À compter du 1^{er} décembre, les duplicatas de livret de famille deviennent payant au tarif de 30€

Le livret de famille regroupe, sur un même document, les extraits d'actes d'état civil des personnes mariées ou appartenant à la même famille, c'est-à-dire qui ont les mêmes parents. Il peut être utilisé pour justifier de votre situation familiale ou demandé dans certaines démarches administratives.

Vous devez mettre à jour votre livret de famille lors de chaque changement de votre état civil (par exemple, mariage, naissance, divorce).

REMISE DU LIVRET DE FAMILLE

Lors de votre mariage, votre livret de famille vous sera remis à la fin de la cérémonie de votre mariage. Si vous avez déjà un ou des enfants avec votre conjoint, votre livret de famille sera complété par la mairie du lieu de votre domicile.

DEMANDE DE DUPLICATA

En cas de perte, de vol ou de détérioration, un second livret de famille (un duplicata) peut être demandé auprès de la mairie du lieu de votre domicile. Les documents à fournir sont :

- un justificatif de l'identité du demandeur (qui doit être l'un des titulaires du livret) ;
- le formulaire de demande de second livret de famille complété.

RENSEIGNEMENTS

Service des mariages

Guichet unique
Hôtel de Ville
Place des Halles
28000 Chartres

Tél. 02 37 23 40 00

Courriel : mariages@agglo-ville.chartres.fr

Horaires : ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 12h30.

En bus : arrêt « Place Saint-Michel - Cinéma » des [lignes Filibus](#) 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11, et du Relais des Portes.

En voiture : parkings Q-Park [Hôtel de Ville](#), [Cœur de ville](#), [Cathédrale](#) et [République](#). Une gratuité de 30 minutes est créditée sur le ticket de stationnement dans ces parkings après une démarche administrative au Guichet unique sur rendez-vous (hors CARSAT) et pour les retraits de titres d'identité (passeports et CNI).

À vélo et moto : parking rue des Côtes.

Autres services de transport :

[Service de transport de personnes à mobilité réduite](#) de Filibus.

[Service de transport à la demande](#) de Filibus.

[Service d'accompagnement pour les seniors chartrains](#) du CCAS.

GLOSSAIRE

ACCESSIBILITÉ

PLAN DU SITE

1. **CONTACTS**
2. **MENTIONS LÉGALES**
3. **MAGAZINE**